

Luxembourg, le 27 novembre 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quartier Gare

Mesures préventives pour renforcer le sentiment de sécurité

Réponse à la prise de position du Ministre de la Sécurité intérieure

En réponse à la prise de position de Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure Henri Kox du 25 novembre 2020, le Collège échevinal de la Ville de Luxembourg tient à manifester son étonnement quant à ses déclarations, dont notamment celles liées à la prétendue illégalité de la mission confiée par la Ville à la société de surveillance privée d'assurer une présence préventive dans les quartiers de la Gare et Ville Haute du 1er décembre 2020 au 31 janvier 2021.

Le Collège échevinal souligne en premier lieu qu'il agit dans le cadre de sa mission puisqu'il a été chargé, par motion adoptée en séance du conseil communal du 13 juillet 2020, à *"réfléchir à d'autres mesures visant à assurer une présence dans les quartiers Gare et Bonnevoie en vue d'assurer la prise en compte des besoins des services d'assistance, des usagers de services, mais aussi des résidents et des commerçants des quartiers affectés par le dialogue"*, ainsi qu'à *"intervenir formellement auprès du Ministre de la Sécurité intérieure pour renforcer les patrouilles policières à pied dans les quartiers Gare et Bonnevoie"* et à *"intervenir formellement auprès du Ministre de la Sécurité intérieure pour exiger l'utilisation systématique de chiens de détection de drogues par les patrouilles policières à pied dans les quartiers Gare et Bonnevoie"*.

Le Collège échevinal tient à rappeler à nouveau que la société de surveillance agit dans le cadre de ses compétences fixées par la loi modifiée du 12 novembre 2002 relative aux activités privées de gardiennage et de surveillance, et n'a jamais eu vocation à exercer les prérogatives de puissance publique appartenant à la Police Grand-ducale. La mission consiste clairement à lutter contre le sentiment d'insécurité par une présence préventive, que le Collège échevinal espère dissuasive à l'égard d'auteurs d'infractions ou d'incivilités. Les agents présents n'opèreront ni des contrôles d'identité, ni des actes de coercition ou de violence. Ils disposent tous de la qualité d'"agent de gardiennage agréé par le Ministère de la Justice", ainsi que d'une expérience avérée en matière de surveillance dans le secteur du quartier Gare, ainsi que dans la Ville Haute.

Le Collège échevinal tient encore une fois à souligner l'importance qu'il accorde à la collaboration entre les agents présents dans les quartiers concernés et la Police. La Ville travaille en toute transparence avec cette dernière et entend s'assurer que les agents de gardiennage exercent leur mission en toute légalité. Une séance de cadrage des agents de gardiennage par la Police, quant à leur marge de manoeuvre, a été prévue à cet effet.

Force est également de constater que la Ville de Luxembourg n'est pas pionnière en la matière. Les autorités communales d'autres communes font régulièrement appel à des sociétés privées de surveillance et de gardiennage, comme par exemple la Ville de Differdange où des agents privés

(d'ailleurs de la même société que celle sous contrat avec la Ville de Luxembourg) patrouillent depuis plus d'une année à travers tous les quartiers de la Ville. Il faut rappeler d'autre part, que plusieurs institutions publiques ont recours systématiquement à de telles sociétés de gardiennage pour assurer l'accès et la sécurité d'endroits accessibles au public, comme par exemple la Cité Judiciaire, le Hall de la Gare, le CNA, etc...

Il est évident que la Ville entend privilégier la présence de la Police sur le terrain. Mais compte tenu du manque d'effectif de policiers et du fait que la formation des nouvelles recrues, dans le cadre de la campagne de recrutement lancée par le Ministère de la Sécurité intérieure, prendra du temps, la Ville a dû trouver des solutions provisoires afin de parer à la situation actuelle, et ce dans l'intérêt des citoyens. Le Collège échevinal renvoie d'ailleurs à ce propos à la situation préoccupante exposée par les policiers affectés au commissariat de la Gare lors de la visite sur place de Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure du 24 novembre 2020 en compagnie de Madame le bourgmestre, ainsi que lors de la réunion publique des riverains de la Gare du 25 septembre 2019.

Le Collège échevinal invite d'ailleurs formellement Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure, Madame le Ministre de la Justice et tous les autres intervenants concernés à une nouvelle réunion publique avec les riverains du quartier de la Gare, ce dès que la situation sanitaire le permettra.

Le Collège échevinal de la Ville de Luxembourg.